



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/604/Add.1
5 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Cinquante et unième session
Point 96 a) de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE :
APPLICATION ET SUIVI DES PRINCIPAUX ARRANGEMENTS AYANT FAIT
L'OBJET D'UN CONSENSUS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Rapport de la Deuxième Commission (Partie II)*

Rapporteur : Mme Silvia Cristina CORADO-CUEVAS (Guatemala)

I. INTRODUCTION

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 96 de l'ordre du jour (voir A/51/604, par. 2). Elle s'est prononcée sur l'alinéa a) à ses 27e et 36e séances, les 6 et 25 novembre 1996. On trouvera un résumé des débats qu'elle a consacrés à cette question dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/51/SR.27 et 36).

II. EXAMEN DE PROJETS DE RÉOLUTION A/C.2/51/L.13 et L.32

2. À la 27e séance, le 6 novembre, le représentant du Costa Rica (au nom des États Membres qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine) a présenté un projet de résolution (A/C.2/51/L.13) intitulé "Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement", dont le texte était conçu comme suit :

"L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance et la validité continue de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, figurant en annexe à sa

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en plusieurs parties, sous la cote A/51/604 et additifs.

résolution S-18/3 du 1er mai 1990, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, figurant en annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990,

Rappelant ses résolutions 46/144 du 17 décembre 1991, 47/152 du 18 décembre 1992, 48/185 du 21 décembre 1993 et 49/92 du 19 décembre 1994 relatives à l'application de la Déclaration et de la Stratégie,

Consciente que la Déclaration, la Stratégie et l'agenda pour le développement se renforcent mutuellement et sont étroitement liés, s'agissant de promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable dans les pays en développement,

1. Prend acte du rapport présenté par le Secrétaire général au sujet de l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement;

2. Constata la nécessité de renforcer l'application de la Déclaration et de la Stratégie au cours des années 90 restant à courir, pour faire en sorte que la décennie soit effectivement une décennie de développement accéléré dans les pays en développement et de renforcement de la coopération économique internationale;

3. Souligne la nécessité d'indiquer les engagements et accords qui ne sont pas pleinement respectés ou appliqués ainsi que les obstacles rencontrés à cet égard et constate à ce sujet qu'il est nécessaire d'aborder, en priorité, les questions concernant les flux de ressources, la dette, les échanges et l'accès aux marchés des pays en développement, ainsi que la participation réelle de ces derniers à la prise de décisions économiques sur le plan international;

4. Considère qu'il est nécessaire d'apporter un soutien particulier aux pays les moins avancés dont la situation économique se dégrade;

5. Encourage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à présenter leurs rapports sur le respect des engagements et l'application des politiques convenus dans la Déclaration et dans la Stratégie;

6. Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-troisième session, un rapport de situation sur l'application de la Déclaration et de la Stratégie, en y soulignant en particulier les liens entre la Déclaration et la Stratégie et leur incidence sur les tendances du développement, ainsi que les expériences nouvellement acquises dans le cadre des stratégies de développement et des accords auxquels elles ont donné lieu;

7. Demande que l'examen et l'évaluation de la Déclaration et de la Stratégie soient coordonnés avec les activités de suivi des grandes conférences des Nations Unies ainsi qu'avec l'agenda pour le développement."
3. À la 36e séance, le 25 novembre, le Vice-Président de la Commission, M. Mohammad Reza Hadji Karim Djabbari (République islamique d'Iran), a présenté un projet de résolution (A/C.2/51/L.32) issu des consultations officielles consacrées au projet de résolution A/C.2/51/L.13.
4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/51/L.32 (voir par. 7).
5. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration (voir A/C.2/51/SR.36).
6. Compte tenu de l'adoption du projet de résolution A/C.2/51/L.32, le projet de résolution A/C.2/51/L.13 a été retiré par ses auteurs.

III. RECOMMANDATION DE LA DEUXIÈME COMMISSION

7. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance et la validité continue de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, figurant en annexe à sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, figurant en annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990,

Rappelant ses résolutions 46/144 du 17 décembre 1991, 47/152 du 18 décembre 1992, 48/185 du 21 décembre 1993 et 49/92 du 19 décembre 1994 relatives à l'application de la Déclaration et de la Stratégie,

Consciente que la Déclaration, la Stratégie et le débat en cours sur l'agenda pour le développement se renforcent mutuellement et sont étroitement liés,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en

développement, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement¹;

2. Estime qu'il est nécessaire de renforcer l'application de la Déclaration et de la Stratégie jusqu'à la fin des années 90, pour faire en sorte que la Décennie soit effectivement une décennie de développement accéléré, en particulier dans les pays en développement, et de renforcement de la coopération économique internationale;

3. Demande aux États Membres d'indiquer les engagements et accords qui ne sont pas pleinement respectés ou appliqués ainsi que les obstacles rencontrés à cet égard et de prendre les mesures de suivi nécessaires;

4. Considère qu'il est nécessaire d'apporter un soutien particulier aux pays les moins avancés dont la situation économique se dégrade;

5. Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-troisième session, un rapport intérimaire sur l'application de la Déclaration et de la Stratégie, mettant l'accent en particulier sur leurs liens avec les tendances du développement et leur incidence sur ces dernières, ainsi que sur les expériences nouvellement acquises dans le cadre des stratégies de développement et les accords auxquels celles-ci ont donné lieu;

6. Encourage les États Membres à présenter, dès que possible, des rapports et des documents relatifs au respect des engagements et à l'application des politiques convenus dans la Déclaration et dans la Stratégie, afin d'aider le Secrétaire général à établir le rapport demandé ci-dessus;

7. Demande que l'examen et l'évaluation de la Déclaration et de la Stratégie soient coordonnés avec les activités de suivi des grandes conférences des Nations Unies et avec le débat en cours sur l'agenda pour le développement.

¹ A/51/270.